
PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 9 DÉCEMBRE 1997

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 9 décembre 1997*

Aujourd'hui, à seize heures sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 158 Loi abrogeant certaines lois permettant la constitution de personnes morales en matière agricole et modifiant diverses dispositions législatives
- n^o 162 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite
- n^o 172 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les normes du travail

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.